

nales d'un peuple à qui les extravagantes promesses du Gouvernement avait inspiré certains espoirs. Le peuple a supporté durant la guerre un lourd fardeau d'impôts et il a vaillamment lutté avec l'espoir de voir poindre au bout de la route une lueur d'espérance, c'est-à-dire l'espoir d'être soulagé un peu de l'écrasant fardeau du fisc. Mais que lui apporte ce programme financier, ce premier programme financier d'une année complète du temps de paix?

On commence par lui annoncer que son fardeau ne sera pas du tout allégé cette année. Deuxièmement, on ne lui laisse entrevoir aucun espoir d'un appréciable soulagement au bout d'un an. Troisièmement, le Gouvernement ne manifeste aucune intention d'adopter une politique de redressement. Faut-il alors s'étonner de ce que les contribuables canadiens se sentent frustrés, en proie à l'amertume et au découragement? Oui, le peuple est aigri. Et il impartit la responsabilité à qui de droit, c'est-à-dire au Gouvernement.

Un mot au sujet des prétendus dégrèvements différés. A quoi pourrions-nous comparer ces faibles dégrèvements, ces dégrèvements fantômes et fugitifs. La comparaison suivante serait-elle juste? Nous avons un cheval très fatigué, fourbu, qui a couru six longues et difficiles étapes. Le cavalier plonge ses éperons toujours plus avant dans ses flancs et l'incite à parcourir une autre longue et dure étape, exigeant encore plus d'effort de la part de l'animal. Que lui offre-t-on en récompense de ses efforts? Le cavalier lui présente une très petite carotte, mais de façon que le cheval ne puisse l'atteindre. Cet animal fatigué, exténué doit donc galoper une autre longue et dure étape avec l'espoir d'atteindre cette petite carotte au bout de la course.

L'exposé budgétaire est double. Où cette idée extraordinaire et nouvelle a-t-elle pris naissance? Celui qui l'a conçue s'inspirait certainement de considérations politiques. Il n'était pas disposé à dire franchement à la nation qu'elle n'obtiendrait pas de dégrèvement cette année. Apparemment, cette idée provient de ceux qui n'étaient pas disposés à réduire les impôts cette année, mais qui craignaient d'en faire part à la population. Ils ont donc eu recours à ce curieux expédient d'annoncer dans l'exposé budgétaire, pour l'année financière 1946-47, que le 1er janvier 1947 certains maigres dégrèvements entrèrent en vigueur non pas au cours de la présente année mais de l'année prochaine. C'est un stratagème curieux et intéressant.

Je soutiens que la nation est au courant de certains faits. Elle sait fort bien que l'exposé budgétaire n'embrasse que l'année financière commencée le 1er avril 1946 et

qui se terminera le 31 mars 1947. Elle sait également que le ministre des Finances ne peut prendre d'engagements pour l'année financière 1947-1948. Elle sait que les dégrèvements apparemment alléchants n'intéresseront que trois mois de l'année prochaine, janvier février et mars. Elle sait que le ministre des Finances a recouru dans cet exposé budgétaire à un moyen jusque-là inconnu dans l'histoire fiscale du pays: celui d'annoncer un dégrèvement qui n'entrera en vigueur que l'année prochaine.

Je suis porté à me demander s'il y aura un exposé budgétaire l'an prochain. Il est difficile d'imaginer pour quelle raison il y en aurait un, puisque le ministre des Finances en a présenté deux dans un. Apparemment, c'est le commencement des budgets bisannuels. Comme nous avons eu six lourds budgets et que nous en sommes au septième, le ministre des Finances s'est rendu à l'invitation très opportune du chef créditiste, en consentant, puisqu'il est en fonctions depuis sept ans, à prendre un long congé. Le chef créditiste prétend que le ministre aurait ainsi l'occasion de se mêler au peuple pour connaître ses désirs. Peut-être, en prévision de cette année de vacances, le ministre des Finances a-t-il réuni deux budgets en un seul.

Mais quelles mesures adoptera-t-il lorsque l'année financière se terminera le 31 mars 1947? Le ministre des Finances quel qu'il soit, à cette époque, devra choisir parmi les solutions suivantes. D'abord, il pourra annoncer des dégrèvements, ou répéter ceux, très faibles, que le ministre actuel a annoncés pour cette année. En les renouvelant, il s'attribuera un double mérite. En deuxième lieu, il pourra les retirer. Aucun engagement ne lie après le 31 mars prochain. Troisièmement, il pourra laisser de côté ces dégrèvements pour en annoncer de semblables qui entrèrent en vigueur l'année suivante. Rien ne l'en empêchera, puisque le précédent est établi.

Si l'on persiste dans le même esprit, le budget deviendra une interminable farce. On fait de l'étalage. On veut camoufler l'absence de dégrèvement cette année. On tente de dissimuler aux contribuables la frustration des espoirs de dégrèvements que le Gouvernement avait entretenu pour l'après-guerre par ses promesses exagérées et irréflechies. Ces fantômes de dégrèvements retardés, que le Gouvernement n'accorde pas, sont de la façade.

Les élections seront moins éloignées de 1947 que de 1946 et si le même esprit règne en 1948 alors qu'elles seront plus imminentes, nous pourrions donc nous attendre à un nouveau retard des dégrèvements. Le ministre des Finances a permis à la Chambre d'entrevoir un léger soulagement, mais l'a réservé pour la prochaine année civile. Cette façon d'agir se compare à celle d'une mère qui,